PROCES VERBAL

REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DU 04 septembre 2024

Membres présents :

Mme Charlène PINEAU Directrice des Ressources Humaines présidente du CSE par subdélégation de pouvoirs spécifique et temporaire.

Collège 1
Titulaires : Sylvie CHANIER (CGT), Franck Lemay (CGT), David Moretto (CGT),
Suppléants : Séverine Sonier (CGT)

Collège 2
Titulaires : Andéol LHUILLIER (CGT) secrétaire adjoint, Sandrine Bourgogne (CGT),

Début de la réunion à 10h30

1/ L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

« Information-consultation du CSE sur le projet de licenciement pour impossibilité de reclassement suite à l'inaptitude de Madame Loramay TESTON à son poste d'aide-soignante, rendue par le médecin du travail le 16/07/2024, et détenant un ancien mandat d'élue titulaire du CSE »

2/ Vote de l'avis du Comité Social et Economique sur le point 1 du présent PV

Aux termes des échanges intervenus avec les membres du Comité Social et Economique, le Président demande si les représentants souhaitent des précisions et s'ils ont des remarques à formuler ou des questions à poser.

Les élus n'ayant pas de questions ou demandes complémentaires, le Président propose de passer à la délibération des membres du Comité Social et Economique sur l'ordre du jour tel que libellé au point 1 du présent PV.

Après avoir débattu, et à l'issue d'un vote, les membres du Comité Social et Economique ont rendu l'avis suivant :

- Nombre de voix favorable(s) : 6
- Nombre d'abstention(s) : 0
- Nombre de voix défavorable(s) : 0

En conséquence, le Comité Social et Economique a rendu un avis favorable sur le projet de licenciement.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé,

Fin de la réunion à 10h40.

Le Secrétaire,
Monsieur LHUILLIER Andéol

adapei 07
SIÈGE ADMINISTRATIF

Subdélégation de pouvoirs spécifique et temporaire

La présente subdélégation est établie en accord exprès avec Madame Elisabeth CHAMBERT, Présidente de l'ADAPEI 07.

De Madame Natascha LEONARD-BINEAU, en sa qualité de Directrice Générale de l'ADAPEI 07 à Madame Charlène PINEAU, en sa qualité de Directrice des ressources humaines de l'ADAPEI 07 :

Je soussignée, Madame Natascha LEONARD-BINEAU, Directrice Générale de l'ADAPEI 07 et officiellement investie à ce titre des pouvoirs effectifs et permanents pour assurer le fonctionnement du CSE et les relations avec les représentants du personnel, ne serai pas moi-même en mesure d'assurer la Présidence du CSE **lors de la réunion extraordinaire fixée le 4 septembre 2024 à 10heures 30.**

En conséquence, et eu égard aux fonctions qui sont les vôtres, je vous subdélègue par la présente la Présidence, l'organisation et la tenue de la **réunion extraordinaire fixée le 4 septembre 2024 à 10heures 30.** Pour la tenue de cette réunion spécifique, vous êtes donc investie des pleins pouvoirs pour ouvrir et lever la réunion, animer les débats, en assurer la police et assurer l'examen des questions portées à l'ordre du jour jusqu'à épuisement de celui-ci. Vous pourrez décider, avec l'accord des membres présents, de reporter une ou plusieurs questions à une réunion ultérieure. Cette liste n'est pas limitative.

Dans le cadre de cette subdélégation, vous êtes tenue de veiller à la bonne application des dispositions du Code du travail et devrez prendre toutes les mesures utiles pour l'accomplissement de votre mission, étant entendu que l'ADAPEI 07 met à votre disposition tous les moyens nécessaires. Conformément à l'article L. 2315-23 du Code du travail, vous pourrez être assistée, lors de cette réunion, par des collaborateurs de l'ADAPEI 07. Je vous rappelle que l'inobservation des dispositions relatives aux réunions du comité peut, dans certains cas, être constitutive du délit d'entrave et faire l'objet de sanctions pénales.

Etabli pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Roiffieux, le 4 septembre 2024

En trois exemplaires originaux dont un est remis ce jour à chacune des parties subdéléguant et subdélégataire ainsi qu'à la Présidente de l'ADAPEI 07

Le subdélégant
Madame Natascha LEONARD-BINEAU
Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour subdélégation de pouvoir spécifique et temporaire »

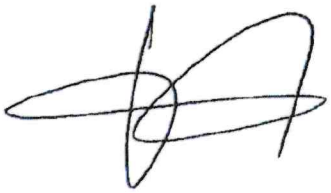

adapei 07
SIÈGE ADMINISTRATIF

Le subdélégataire
Madame Charlène PINEAU
Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation en tant que subdélégation de pouvoir spécifique et temporaire »

Bon pour acceptation en tant que subdélégation de pouvoir spécifique et temporaire

863 route de la Chomotte BP 186 07100 Roiffieux
Tél 04 75 69 11 92 - site internet : adapei07.fr